

<b>U.D.4.2 Périumètre de la gare</b>									
<b>Catégorie</b>	Densification <b>Priorité C (à valider)</b>								
<b>Instance(s) responsable(s)</b>	CFF, Martigny <b>Instance(s) concernée(s)</b> CFF, Commune								
<b>Stratégies sectorielles</b>	S.U.1								
<b>Description</b>	<p><u>Etat actuel</u></p> <p>Ce secteur, de 2.6 hectares, est en lien avec l'axe structurant de la Rue du Simplon et de l'Avenue du Grand-Saint-Bernard. Il est situé au nord-est de la ville de Martigny, et longe le sud des voies CFF. Il concentre actuellement de nombreux usages « logistiques », qu'il s'agisse de stationnement (P+R), d'entrepôts, de voies ferrées industrielles ou encore de la gare routière.</p> <p>Ce site affiche, aujourd'hui, une organisation peu rationnelle et difficilement lisible et ne présente aucune qualité urbanistique ou paysagère. En raison de sa directe proximité à la ligne ferroviaire du Simplon, il est très visible par les usagers du train.</p> <p><u>Etat attendu</u></p> <p>Une telle surface vide, non qualifiée, en plein cœur de Martigny, dans un lieu hautement stratégique, mérite des réflexions en amont entre les différents acteurs concernés afin d'esquisser ses futurs contours urbanistiques, son caractère ou encore l'organisation des diverses fonctions.</p> <p>Les premières réflexions vont dans le sens du maintien d'une fonction « logisitque » du secteur, sans forcément y développer du logement, en raison des fortes contraintes en présence. La possibilité d'y implanter des activités et services, notamment du domaine tertiaire reste ouverte.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface <sup>ha</sup></th> <th>Densité <sup>(hab+emp/ha)</sup></th> <th>Augmentation <sup>hab+emp</sup></th> <th>Qualité de desserte TP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2.6</td> <td>250 (IUS=1.2)</td> <td>650</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>	Surface <sup>ha</sup>	Densité <sup>(hab+emp/ha)</sup>	Augmentation <sup>hab+emp</sup>	Qualité de desserte TP	2.6	250 (IUS=1.2)	650	A
Surface <sup>ha</sup>	Densité <sup>(hab+emp/ha)</sup>	Augmentation <sup>hab+emp</sup>	Qualité de desserte TP						
2.6	250 (IUS=1.2)	650	A						
<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité :</b></p> <p>Aujourd'hui essentiellement en zone d'intérêt général, une étude plus approfondie du secteur doit être lancée afin de déterminer l'opportunité ou non d'y implanter des activités tertiaires privées. Cela permettrait d'instaurer une mixité « logisitque – activités » dans un secteur bénéficiant d'une excellente desserte TP et d'une visibilité très intéressante. Dans tous les cas, l'image et la qualité de ce site se devra d'être améliorée.</p> <p><b>Utilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CE1.2 Amélioration de l'intermodalité et régulation active de la demande de mobilité.</li> <li>- CE1.3 Amélioration du système de transports publics.</li> <li>- CE2 Développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti.</li> </ul>								
<b>Coordination entre transports et urbanisation</b>	<p>Ce secteur est en directe proximité de la gare de Martigny et comprend dans son périmètre la gare routière des bus urbains et régionaux. En fonction de ces affectations futures, il conviendra de limiter l'accès TIM afin d'éviter une augmentation du trafic dans le centre-ville et pour favoriser le recours aux TP. En matière de modes doux, ce secteur central sera irrigué par les nombreux itinéraires existants et qu'il est prévu de mettre en place au travers de ce projet d'agglomération.</p>								

<b>Réalisation</b>	
<b>Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21)</b>	Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée
<b>Etat de planification</b>	Etudes de plusieurs variantes (date ?)
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	A compléter (par la commune)

<b>Autre</b>			
<b>Fiches concernées du PDC</b>	C.2, D.1, D.2, D.5	<b>Fiches concernées du PDi</b>	U.1.2
<b>Lien avec les autres mesures</b>	<p>PM.4.1 Interface de la gare de Martigny                  P.MD.4.1.7 Piétonnisation de l'hyper-centre de Martigny                  P.MD.4.1.2 Liaison pour piétons et vélos entre Martigny et Fully                  P.MD.4.1.4 Concept stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération                  P.MD.4.1.5 Concept bornes de recharge vélo à l'échelle de l'agglomération                  U.EP.4.1 Requalification des espaces publics                  U.EP.4.2 Requalification des espaces publics : axe structurant Grand-St-Bernard                  U.EP.4.3 Requalification des espaces publics : axe structurant Avenue du Simplon                  U.N.4.2 Nature en ville</p>		

**Documents mis à disposition** — A compléter)



**Plan selon état d'avancement**

A compléter

Source :